



CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 9.09.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales

1-Rapport de l'eau 2020 du SIAEP Sassay-Coudes-Oisly-Choussy

Madame le Maire a présenté le rapport annuel du SIAEP 2020. Après délibération le conseil municipal a émis un avis favorable à la lecture du rapport.

2- Rapport de l'assainissement collectif 2020

Madame le Maire a présenté le rapport annuel de l'assainissement collectif 2020. Après délibération le conseil municipal a émis un avis favorable à la lecture du rapport.

3- Modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis

Madame le Maire informe que dans sa séance du 30 juin 2021, la Communauté de Communes Val de Cher Controis a délibéré afin de modifier les statuts communautaires des articles 1 et 5 et d'actualiser l'article 5 ci-après :

Article 1

Périmètre portant création de la commune nouvelle Le Controis-en-Sologne issue de la fusion des communes de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay

Article 5

Compétences optionnelles B5 – Remplacement du titre de l'article B5 « Création et gestion de maisons de services au public répondant aux obligations de service public en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par l'intitulé suivant : « Création et gestion d'Espaces France Services répondant aux obligations de service public en application de la lettre ministérielle n°6094/SG du 1er juillet 2019 suite à la labellisation au 1^{er} janvier 2021, France Services de la maison de l'emploi de Saint-Aignan comprenant une annexe à Selles-sur-Cher

Compétences facultatives - C2-Santé : suite à la validation du projet d'une MSP sise 1 rue du Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130) et son annexe sise 34 Rue du Berry à Meusnes (41130) lors de la séance communautaire sont désormais d'intérêt communautaire les maisons de santé pluriprofessionnelles de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, de Noyers-sur-Cher et de Selles-sur-Cher et de son annexe à Meusnes.

Après délibération, le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité, afin de porter approbation de la modification et de l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

4- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le conseil municipal, suite à la présentation faite par Mme le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité Mme le Maire à :

- ✓ créer un service public de la DECI,
- ✓ rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie,
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés,
- ✓ réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés et
- ✓ réaliser la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel CRplus pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service Départemental D'incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS 41)

Le Maire,
Cécile Gomes Recchia